

Liminaire CSAL de la Haute-Garonne le 12 février 2026

Monsieur le président,

Une répression brutale s'abat sur les Iraniens depuis le 8 janvier. La licence donnée aux forces de l'ordre suggère que les autorités sont aux abois, conscientes de jouer leur survie. Après l'épuisement de l'appareil idéologique islamiste, le ciment nationaliste s'effrite. La croissance des inégalités et le déni des aspirations de la population favorisent les ingérences étrangères, lourdes de menaces pour l'unité du pays et la stabilité de la région. Ce nouveau chapitre d'affrontements violents avec, déjà, des milliers de morts, avec sa part d'intrigues réelles ou supposées, s'inscrit dans une longue histoire de luttes pour le pouvoir.

L'Iran rejoindra-t-il la liste des pays dont les États-Unis, intervenant cette fois dans le sillage de Tel-Aviv, ont obtenu un changement de régime par la force ? La guerre déclenchée par le premier ministre israélien a ouvert un nouveau chapitre dans l'histoire tourmentée de la région. Mais la menace de chaos et de propagation de la violence ne semble guère effrayer messieurs Benyamin Netanyahu et Donald Trump.

Il y a donc urgence de la défense de la paix mondiale que contribuent à saper la Macronie et l'Union européenne avec la mise en place d'une "économie de guerre" au détriment des services publics, des conquêtes sociales et de la démocratie.

C'est donc sans surprise que les sénateurs ont voté les crédits de la Défense en hausse pour atteindre 6,7 milliards dans le budget 2026.

Depuis l'arrivée au pouvoir d'Emmanuel Macron en 2017, la fortune des milliardaires français a doublé. Ce gain de plus de 220 milliards d'euros, concentré sur à peine 32 personnes, équivaut au financement de plus de 10 000 postes d'enseignants pendant près de 400 ans.

Le capital est gavé de fonds publics : plus de 210 milliards d'euros sont alloués chaque année aux entreprises, sans contreparties sociales ou environnementales, sans suivi ni évaluation de leur utilisation. Les dividendes distribués explosent : plus 50 % en 5 ans. Les 500 familles les plus riches concentrent 40 % du revenu national et 60 % du patrimoine est détenu par 10 % de la population.

Alors que le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) 2026 est le plus austéritaire depuis 40 ans et après les épisodes budgétaires de fin d'année 2025 (examen parlementaire, loi spéciale...) et des semaines de chantage sur une absence de budget basé sur un mensonge, le Premier ministre a annoncé une nouvelle fois passer en force avec l'utilisation de l'article 49 alinéa 3 de la constitution.

La CGT Finances Publiques a alerté solennellement les députés sur les graves conséquences d'un tel PLF, particulièrement pour les personnels de notre administration.

550 nouvelles suppressions d'emplois équivalents temps plein à la DGFIP pour 2026 avaient été programmées et sont toujours maintenues dans le cadre du PLF 2026. Cette

annonce est insupportable pour les agent·es de la DGFIP pour lesquels il y a une urgence absolue : arrêter les suppressions d'emplois. Pourquoi ? :

Depuis sa création en 2008 jusqu'en 2026, la DGFIP aura subi 32 596 suppressions d'emplois temps pleins, correspondant à 29 % de ses emplois de titulaires. Si l'on regarde en termes d'effectifs physiques payés, entre 2008 et 2024, nos services ont déjà perdu autours de 38 000 effectifs payés de titulaires, soit presque un tiers de ses effectifs.

Associées au « fonctionnaire bashing », à l'industrialisation des tâches, à des restructurations permanentes, à des évolutions déontologiques du « management » et à des changements de règles de gestion des personnels, ces nouvelles suppressions d'emplois résonnent comme le coup de massue supplémentaire et de trop pour nombre de collègues.

C'est avec gravité que nous avons alertés : 20 collègues se sont suicidé·es en 2025 et l'administration a eu connaissance de 20 tentatives. Sachant que les études sérieuses sur le sujet estiment généralement que pour un suicide au sein de la population française, vingt personnes commettent une tentative et sur dix tentatives quatre personnes récidivent. Le taux de suicides au sein de la population française était de 13,4 pour cent mille pour l'année 2022, il est de plus de 20 en 2025 à la DGFIP.

Pour la CGT, mieux travailler dans la fonction publique et plus particulièrement à la DGFIP c'est notamment :

- Organiser une autre appropriation des richesses produites par le monde du travail pour financer les services publics et la fonction publique. C'est donc construire des lois de finances sur d'autres bases.
- Ouvrir un processus de négociation pour augmenter les traitements, les salaires, refondre les grilles indiciaires, imposer l'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes, rétablir la garantie individuelle dite du pouvoir d'achat, abroger le jour de carence et rétablir le versement à 100 % de la rémunération versée lorsque les agent·es sont en congé maladie ordinaire.
- Arrêter la suppression d'emplois, créer des emplois partout où c'est nécessaire, fonctionnariser et titulariser les contractuel·es.
- Abroger la loi portant transformation de la Fonction publique de 2019, rétablir des CHSCT et des C.A.P de pleine compétence, instaurer une réelle démocratie sociale et au travail.

Autant de moyens d'améliorer de manière immédiate et significative les conditions de vie et de travail des agent·es publics, fonctionnaires et contractuel·es.

Les bons vœux de Mme Amélie Verdier nous donne une vision de ce que nous vivons et de ce qui nous attend.

Si l'exercice s'avère fastidieux à voir et à écouter sur Ulysse, il n'en est pas moins éclairant.

Mme Verdier nous remercie pour le travail accompli. Les résultats sont très bons d'après elle. Mais de quels résultats parle-t-elle ? Du contrôle fiscal qui stagne, faute de moyens, laissant s'échapper du pays les milliards par dizaines ? Du foncier qui croule sous le contentieux, après les ratés du tout numérique, dont GMBI ? De la gestion des collectivités locales alors que 90 % des factures ne sont pas contrôlées et les recettes de la taxe d'urbanisme ne sont toujours pas gérées ? Peut-être de l'impôt des particuliers, qui a vu ses effectifs fondre au soleil au profit des plateformes de contact qui, réclamant un appui,

débordent... sur les SIP ? Ou encore de l'impôt des professionnels où les personnels courent désespérément après les changements de pratique comme les changements de loi ? Nous pourrions continuer la litanie, dans la même veine, sur toutes les autres missions.

Mais non, rien de tout cela. Mme Verdier est contente des résultats de l'accueil dans son ensemble, alors qu'elle souligne : depuis des années, bien des usagers ont du mal à joindre l'administration par téléphone (!?!) mais cela s'arrange.

En 2026, la grande affaire sera la facturation électronique qui va concerner plus de dix millions d'assujettis.

Balayons les appréhensions des entreprises et des agents de la DGFIP face à ce bouleversement du mode de gestion, la méthode Coué est la meilleure des solutions : « Tout le monde est derrière cet objectif ». Les entreprises devront obligatoirement, dès septembre, être capables d'émettre l'ensemble de leur facturation par cette voie électronique et être en capacité de recevoir ces mêmes factures électroniques, qu'il s'agisse d'un autoentrepreneur ou d'une entreprise du CAC40 !

Il est donc urgent de les enjoindre à choisir une plateforme agréée. Et tant pis si les SIE sont exsangues de leurs effectifs. Les agents trouveront bien un moment pour leur présenter ce nouveau mode de gestion dont la pierre angulaire est la plateforme (privée bien sûr) puisque la privatisation des missions de service public est prônée par les gouvernements libéraux aux affaires ces dernières années.

La facturation électronique : première étape de la gestion des recettes de l'État par des intérêts privés ?

À ce sujet, cette nouvelle mission entraînant une réorganisation des services (notamment les SIE) et l'introduction de la mission de centre d'appel dans ces services, nous vous demandons de convoquer un CSAL associant les membres de la de la formation spécialisée avant toute mise en oeuvre de cette mission dans les services du département.

L'IA « à la DGFIP, ça fait plus de 10 ans que c'est en place. Donc ça ne doit pas nous inquiéter... », d'ailleurs on l'utilise déjà dans les centres de contacts et cela va être développé sur le site *impôts.gouv*. L'année prochaine une IA, made in DGFIP, devrait être déployée comme outil de résumé et de recherche juridique.

Pour Mme Verdier, conclusion identique que pour la facturation électronique : « Ça suscite des appréhensions mais il ne faut pas en avoir peur... ». Elle n'a pas ajouté qu'au moment où les PCE disparaissaient, la programmation des vérifications était de plus en plus dépendante de l'IA, que le plan cadastral, orphelin des géomètres, se transformait en produit « high-tech » (avec des erreurs « high-tech » aussi), ou encore que la mécanisation des tâches dans toutes nos missions nous faisaient craindre notre remplacement par des lignes de codes... Non ! Tout cela, elle ne l'a pas dit.

En plus de ces objectifs précités, la directrice souhaite que la place des chèques dans les paiements s'amenuise, qu'on envoie l'utilisateur vers les plateformes de paiement dématérialisé. Nous lui rappelons que d'après le défenseur des droits, près de 20 % de la population souffre d'illectronisme. Le chèque demeurera donc, encore longtemps, un moyen de paiement.

Mme Verdier a, enfin, évoqué le rôle de conseil de ceux qui sont aux côtés des collectivités en cette année d'élections municipales. Qu'elle soit certaine que les collègues des anciennes trésoreries n'ont pas oublié le massacre du NRP, ce démantèlement du service public de proximité, et les collectivités mesurent chaque jour l'importance du travail des agents de notre administration.

Il aurait été de bon ton qu'elle apporte un éclairage sur des choses bien plus terre à terre

comme les frais de déplacement des agents...

La dernière trouvaille en date de notre administration : raboter par tous les moyens (légaux ou pas) les frais de déplacement (FDD).

Certains droits acquis et dus au regard des missions ont purement et simplement disparu pour que la DG fasse des économies, peu importe si c'est au détriment des agent·es en rajoutant du temps de route ou de l'inconfort, en les poussant à prendre des hôtels plus ou moins miteux proches des lieux de missions.

Sur la même ligne, les collègues rationnaires du restaurant inter-administratif de la Cité ont eu la bonne surprise, lors de leur premier repas de l'année, de constater une augmentation de son prix à hauteur de 1,45 euros. Le tarif du repas au 31 décembre 2025 s'élevait à 4 euros et il est, depuis le 1er janvier 2026, fixé à 5,45 euros, soit une augmentation de 36 % !!! Cette augmentation, avec une moyenne de 18 repas par mois (chiffre du ministère dans son document de présentation), aboutit à grever le budget mensuel de chacun·e de 26 euros !

Aujourd'hui, les agent·es des Finances sont confrontés à de plus en plus de difficultés pour se loger, pour se restaurer, pour faire garder leurs enfants ou pour partir en vacances. L'État employeur ne répond que très partiellement aux besoins des agent·es dont il a la responsabilité. Pire, le ministère de l'économie et des Finances, envisage des arbitrages drastiques sur les politiques sociales menées et baisse les subventions versées aux associations de vacances, de logement et de restauration.

Concernant l'ordre du jour de ce CSAL et la création du service départemental des impôts fonciers, lors du CSAL du 24 novembre 2024, vous nous disiez, droit dans les yeux, « *le département reste en organisation CDIF du fait de services et d'enjeux importants* » et que (nous vous citons toujours) « *je ne vois pas l'intérêt d'avoir un seul service avec des antennes* »... Vous nous direz : seuls les imbéciles ne changent pas d'avis. À quoi nous nous vous répondrons : que les promesses n'engagent également que ceux qui y croient. Nous rappelons que la CGT Finances publiques est pour des services de proximité de pleine compétences et contre la création de mégastructures départementales considérées comme des services usines avec des conditions de travail dégradés et l'industrialisation des tâches.

Nous reviendrons dans le détail sur l'ensemble des documents au cours des débats.

Pour la partie expertise des PCE, les collègues ont été contents d'apprendre qu'on « professionnalisait » la mission avec la création d'un pôle. Visiblement, aujourd'hui, la mission est exercée dans l'amateurisme... Ils vous suggèrent en retour de professionnaliser la mission de directeur.

Aussi, ils pensent, et nous les rejoignons sur ce point, que le fait de rattacher cette structure au SIE de Ranguel cache quelque chose, à moyen ou long terme, sur la pérennité de la structure. Quoiqu'il en soit, la CGT s'oppose à la disparition des PCE. Ce service remplissait son rôle et rien ne justifie cette contre-réforme, si ce n'est la volonté de faire quelques économies d'échelle permettant à terme de justifier de futures suppressions d'emplois dans ce secteur.

Nous également souhaiterions aborder ici avec vous, en qualité de directeur, la situation de la Formation spécialisée du CSAL. En effet, nous constatons que depuis la disparition du CHSCT interdirectionnel et son remplacement par une instance "DRFiP", les conditions du fonctionnement de cette instance font que la démocratie n'y a plus cours.

Le fait que le responsable du "pôle ressource et support" soit en même temps président de la Formation spécialisée fausse grandement le fonctionnement de l'instance, étant juge et partie des décisions qui sont prises. Dans l'attente de la publication du texte réglementaire qui imposera au directeur régional de présider la Formation spécialisée, les représentant·es CGT au CSAL vous demande de bien vouloir envisager de confier à un autre membre de la direction locale la présidence de cette instance.

Pour poursuivre sur la démocratie, nous décernons la palme d'or de l'anti-"dialogue dit social" au préfet de Haute-Garonne. En effet, il s'est fait porter pâle lors de sa propre invitation des représentants des personnels de la Cité administrative de Toulouse. Il était remplacé par le nouveau secrétaire général, jeune énarque arrogant et content de lui, qui a fait le job, ne répondant à aucune question, jouant la montre et toisant les intervenant·es aux questions qui ne lui seyaient pas. Il a refusé la proposition de l'intersyndicale de création d'une Formation spécialisée de site, malgré les nombreux avantages que nous avons évoqués (<https://31.cgffinancespubliques.fr/actualites/article/declaration-liminaire-intersyndicale-comite-des-representants-de-la-nouvelle>). Nous lui avons fait une ultime proposition : celle de permettre à un représentant des personnels choisi chaque mois au sein des différentes OS de siéger en "conseil de Cité" pour se faire l'écho des problématiques remontées du terrain dans chaque administration. Il a dédaigneusement repoussé cette proposition en précisant que les "conseils de Cité" étaient des réunions entre le préfet, représentant de l'État propriétaire du site et les responsables d'administration. Fermez le ban ! Prix spécial du jury au secrétaire général de la préfecture qui a laissé un des représentant de l'entreprise gestionnaire Agile expliquer, sans rire, qu'une collègue de la DREAL était responsable de la chute de la fenêtre dans la cour, ne l'ayant pas "fermée selon les préconisations". Aussi, nous vous demandons donc de mettre en oeuvre une formation en présentiel pour les collègues de la DGFIP affecté·es sur le site Lemaresquier, afin que la méthode d'ouverture et de fermeture des fenêtres soit maîtrisée par tous et toutes, dans l'optique de prévention primaire de ce risque majeur. Bref, cette réunion a été une nième démonstration que ces représentants de l'État macroniste méprisent au plus au point les personnels au travers des représentants que nous sommes. Comme nous l'avons signifié lors de notre dernière intervention, que les responsables d'administration se préparent à affronter l'ire des collègues et des représentant·es des personnels sous toutes les formes qu'elle pourra prendre.

Autre sujet prégnant dans la période : l'accident industriel d'Hélios (et non "l'incident", comme se plaît à l'appeler Madame Verdier). Vous n'avez pas crû bon répondre à l'interpellation de la CGT hier matin sur le sujet, les personnels utilisateurs de cette application donc vos explications circonstanciées concernant cette crise majeure, ainsi qu'un minimum de compréhension de leur situation de fonctionnaires empêchés de faire leur métier pour des raisons indépendantes de leur volonté. Nous réitérons donc la demande d'ASA pour ces collègues, comme nous l'avons fait hier matin. Serez-vous davantage enclin au dialogue que le préfet du département ?

Pour finir, Monsieur le directeur, nous avons appris, par voix de presse, que vous étiez candidat à la fonction de maire dans le village de Le-Tour-du-Parc dans le Morbihan. Avez-vous eu droit à la petite leçon de morale de Bercy concernant la période de réserve à laquelle nous n'échappons pas à chaque élection ? Et sachant que vos nouvelles fonctions en Bretagne seront certainement prenantes dès le mois de mars, pouvez-vous nous indiquer la date de votre départ, prévue officiellement le 01/07/2026 mais qui sera

sans aucun doute officieusement avancée ? Et ce dont nous sommes sûrs : pas de leçon de morale pour notre ministre du budget Amélie de Montchalin qui part comme présidente de la cour des comptes. Où est la déontologie ? Un coup de couteau dans le contrat démocratique : la ministre du budget sera en position de donner quitus à son budget !